PROGRAMME « ¤ Risques Psychosociaux »

OBJECTIFS: Acquérir les capacités de développer un relationnel de qualité grâce à une communication efficace, Identifier les rouages de la communication, Éviter les malentendus générateurs de conflits, Savoir s'affirmer et sortir d'un conflit de façon positive.

Intervenants : Consultants formateurs spécialisés en prévention des risques professionnels diplômés en sécurité au travail.

CONTENU DE FORMATION

PUBLIC CONCERNE: Personnel choisi pour être acteur dans la démarche de prévention des risques dans l'entreprise au quotidien.

PRE REQUIS: Aucun

DUREE: 2,00 jour(s)

DATE(S) & HORAIRES: A définir

LIEU: Dans une salle mise à votre disposition dans notre organisme ou dans votre établissement.

DELAI D'ACCES:

INTRA: 15 jours minimum entre la demande de date et la date réelle de formation.
INTER: se référer aux dates sur le site web.
Personnes en situation de handicap: ce délai est susceptible d'être allongé du fait de la mobilisation d'interlocuteurs adaptés.

EVALUATIONS ET VALIDATION:

QCM en fin de stage. Attestation de fin de formation.

NOMBRE DE PARTICIPANTS:

8 maximum

TARIF(S) JOUR HT:

1260€

METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES:

Méthode expositive et active en mobilisant l'expérience du stagiaire et initier les recherches d'amélioration d'une manière autonome. Support Power point – vidéo INRS Supports techniques

Module 1: risques psychosociaux clarification

- Définitions Repérer les facteurs qui favorisent l'émergence des risques psychosociaux.
- Déceler les prémices du harcèlement moral dans l'entreprise
- Dispositif légal et réglementaire

Module 2 : diagnostiquer les risques psychosociaux dans l'entreprise

- Indicateurs d'alerte dans l'entreprise
- Acteurs et pluridisciplinarité
- Impliquer l'ensemble des acteurs de la prévention
- Lien avec le document unique
- Comment intégrer les facteurs RPS dans l'évaluation des risques
- Cas pratique (stress au travail)

Module 3 : organiser la communication et intégrer le plan d'actions des RPS au management de la prévention

- L'information des salariés
- Sensibiliser les managers au plan d'actions
- Assurer une information descendante efficace sur les mesures de prévention
- Agir dans les cas de situations dégradées
- Connaître les limites de sa fonction et de son action face aux situations de souffrance individuelle